

Quelles maladies sont à déclarer selon la loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques ?

Entrée en vigueur : A partir de la date de diagnostic 01.01.2020

Base juridique : Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO), Art. 3, al. B en relation avec l'annexe 1 de l'Ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques (OEMO).

1. Catégories CIM-10 à déclarer

En annexe 1 à l'ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques se trouvent toutes les catégories CIM (Classification internationale des maladies)-10 à déclarer (résumées sous forme de tableau au point 3 ci-dessous), consultables selon l'entrée en vigueur des versions :

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2018/290/fr>

Dans les grandes lignes il s'agit de tumeurs malignes (/3) y compris leurs précurseurs in situ (/2) et de tumeurs de malignité incertaine ou inconnue (/1) de toute localisation, ainsi que de tumeurs bénignes (/0) du système nerveux central.

Certains diagnostics sont exempts de l'obligation à déclarer :

- Basaliomes cutanés* (Groupe morphologique CIM-O : 8090-8098)
- Carcinome in situ de la peau* (CIM-10 : D04)
- Gammopathie monoclonale de signification indéterminée (GMSI)
- Micro-adénomes hypophysaires hormono-inactifs < 10 mm

2. Comment puis-je reconnaître la catégorie CIM-10 ?

Pour l'attribution correcte à une catégorie CIM-10 c'est le code de comportement (comportement biologique ou degré de malignité, chiffre situé en 5e position, après la barre oblique) de la Classification Internationale des Maladies pour l'Oncologie (CIM-O) qui fait foi. La version 3.2 de la CIM-O est entrée en vigueur avec la date d'incidence du 1.1.2020. Les codes de comportement actualisés pour chaque diagnostic sont consultables aux liens suivants :

En allemand :

<https://www.dimdi.de/dynamic/de/klassifikationen/icd/icd-o-3/icd03rev2html/index.htm>

En anglais :

http://www.iacr.com.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=100&Itemid=577

* Ceci ne comprend pas la peau du canal anal, de la vulve, du vagin, du scrotum, du pénis et le vermillon des lèvres ; les tumeurs au niveau de ces localisations sont à déclarer !

3. Attribution d'un code CIM-O à une catégorie CIM-10 à déclarer

La catégorie CIM-10 peut être déterminée à l'aide du code CIM-O de comportement et comparée aux codes CIM-10 soumis à déclaration.

Adultes		Enfants / adolescents (patientes et patients n'ayant pas atteint l'âge de 20 ans au moment du diagnostic)	
Code de comportement CIM-O	Catégorie selon CIM-10	Code de comportement CIM-O	Catégorie selon CIM-10
/3	C00-C97 (hormis : basaliomes cutanés)	/3	C00-C97 (hormis : basaliomes cutanés)
/2	D00-D03, D05-D09	/2	D00-D03, D05-D09
/1	D37-D48 (hormis : GMSI)	/1	D37-D48 (hormis : GMSI), D61, D76
/0	D32-D33, D35.2	/0	D32-D33, D35

CIM-10 selon localisation / diagnostic	
CIM-10	Localisation / diagnostic
Tumeurs malignes	
C00-C97	toutes (hormis : basaliomes cutanés)
Tumeurs in situ (comprend les dysplasies de haut grade, néoplasies intraépithéliales de grade 2 et 3)	
D01	Côlon, rectosigmoïde, rectum, anus et canal anal, foie, vésicule et voies biliaires, pancréas, autres parties du système digestif non précisées
D02	Larynx, trachée, bronches et poumon, oreille moyenne, fosses nasales et sinus paranasaux
D03	Mélanomes in situ de toute localisation
D05	Sein
D06	Col de l'utérus
D07	Endomètre, vulve, vagin, pénis, prostate, organes génitaux autres et non précisés
D09	Vessie, œil, thyroïde et autres glandes endocrines ; tumeurs in situ d'autres sièges précisés ou sans précision
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue / borderline	
D37	Lèvre, cavité buccale, pharynx, estomac, intestin grêle, appendice, côlon, rectum, foie, vésicule et voies biliaires, pancréas, autres organes digestifs
D38	Larynx, trachée, bronches et poumon, plèvre, médiastin, thymus, oreille moyenne, fosses nasales, cartilage du nez, sinus paranasaux
D39	Utérus, ovaire, placenta, peau des organes génitaux de la femme
D40	Prostate, testicule, peau des organes génitaux de l'homme
D41	Rein, bassin, uretère, urètre, vessie, autres organes urinaires
D42	Méninges cérébrales, méninges rachidiennes, méninges sans précision
D43	Encéphale, nerfs crâniens, moelle épinière, autres parties du SNC
D44	Thyroïde, surrénale, parathyroïde, hypophyse, canal craniopharyngien, épiphyse, glomus (corpuscule) carotidien, glomus aortique et autres paraganglions
D45	Polyglobulie essentielle
D46	Syndromes myélodysplasiques

CIM-10	Localisation / diagnostic
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue / borderline	
D47	Tumeurs histiocytaires et mastocytaires, maladie myéloproliférative chronique, thrombocytose essentielle (hémorragique), ostéomyélofibrose, leucémie chronique à éosinophiles, autres tumeurs précisées des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés (hormis : gammopathie monoclonale de signification indéterminée (GMSI))
D48	Os et cartilage articulaire, tissu conjonctif et autres tissus mous, nerfs périphériques et du système nerveux autonome, rétropéritoine, péritoine, peau, sein, œil, cœur
D61	Uniquement pour les enfants / adolescents Anémies médullaires (aplastiques)
D76	Uniquement pour les enfants / adolescents Autres maladies précisées avec participation des tissus lymphoréticulaires et du système réticulohistocytaire
Tumeurs bénignes	
D32, D33, D35.2	Méninges, système nerveux central, hypophyse (hormis : micro-adénomes hypophysaires hormono-inactifs < 10 mm)
D35	Uniquement pour les enfants / adolescents En plus de l'hypophyse (D35.2) : surrénale, parathyroïde, canal cranio-pharyngien, épiphyse, glomus (corpuscule) carotidien, autres paraganglions

Exemples de diagnostics à déclarer :

- ✓ **Carcinome canalaire invasif SAI du sein :**
CIM-O-3.2 Code morphologique 8500/3 -> Comportement /3, Sein -> Tumeur maligne du sein
CIM-10 : **C50**
- ✓ **Néoplasie intra-épithéliale prostatique grade 3 (PIN grade 3) :**
CIM-O-3.2 Code morphologique 8148/2 -> Comportement /2, Prostate -> Tumeur in situ de la prostate
CIM-10 : **D07**
- ✓ **Néoplasie cervicale intra-épithéliale (CIN grade 2, CIN grade 3, HSIL) :**
CIM-O-3.2 Code morphologique 8077/2 -> Comportement /2, Col de l'utérus -> Tumeur in situ du col de l'utérus : **D06**
- ✓ **Hyperplasie atypique de l'endomètre :**
CIM-O-3.2 Code morphologique 8380/2 -> Comportement /2, Endomètre -> Tumeur in situ de l'endomètre
CIM-10 : **D07**
- ✓ **Tumeur séreuse borderline de l'ovaire :**
CIM-O-3.2 Code morphologique 8442/1 -> Comportement /1, ovaire -> Tumeur de comportement inconnu de l'ovaire
CIM-10 : **D39**
- ✓ **Leucémie lymphoblastique aiguë (LLA) :**
CIM-O-3.2 Code morphologique 9835/3 -> Comportement /3, tissu hématopoïétique -> Tumeur maligne du tissu hématopoïétique
CIM-10 : **C91**

En cas de questions ou pour clarifier certains points, vous pouvez à tout moment vous adresser à votre registre cantonal des tumeurs (<https://www.onec.ch/registres-tumeurs>), au Registre du cancer de l'enfant (registretumeursenfants@ispm.unibe.ch) ou à l'Organe national d'enregistrement du cancer (info@nkrs.ch).